

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba* -
4 n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président - Juge Joyce Aluoch - Juge Kuniko Ozaki
7 Mercredi 8 février 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 35*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour, Madame le Président, nous sommes en
14 audience publique.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Bonjour.
16 Monsieur le greffier, veuillez, s'il vous plaît, citer l'affaire.
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : La situation en République centrafricaine, en l'affaire
18 *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Référence de l'affaire : ICC 01/05-01/08.
19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Je vous remercie.
20 Bonjour à tous. Bonjour à l'équipe de l'Accusation, à M^e Zarambaud. Bonjour à l'équipe
21 de la Défense, à M. Jean-Pierre Bemba Gombo. Je dis bonjour à nos interprètes, à nos
22 sténotypistes.
23 Nous allons maintenant poursuivre l'interrogatoire du témoin n° 0015 et d'après la
24 décision qui a été prise par la Chambre, le témoin... toute la déposition du témoin 0015
25 se fera donc à huis clos.
26 Je demande donc au greffier de passer à huis clos afin que le témoin puisse rentrer dans
27 le prétoire.
28 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 37*)

Procès

(Audience à huis clos)

ICC-01/05-01/08

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14 Pages 2 à 55 expurgées – Audience à huis clos.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28 (*L'audience est levée à 16 h*)